

Notice méthodologique

CATEGORIE

Filières

THEMATIQUE

Végétaux

SECTION 1 : AUTEUR

Organisme

SOCOPRO (Services opérationnelles du Collège des Producteurs)

E-mail

info.socopro@collegedesproducteurs.be

SECTION 2 : DONNEES GENERALES

Données sources

Les données utilisées proviennent du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement et du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole- Direction de l'Analyse économique agricole mais également de la Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel). Jusqu'en 2012, ces statistiques étaient établies exclusivement sur base des enquêtes agricoles réalisées chaque année en mai (sous la forme d'un recensement jusqu'en 2007 et en 2010, par échantillonnage en 2008, 2009, 2011 et 2012). A partir de 2013, elles proviennent des bases de données Les données sources sont celles de la base de données de l'Organisme Payeur de Wallonie [OPW] du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement.

Les statistiques concernant la production de malt proviennent, d'EUROMALT, l'association des malteries européennes.

Les statistiques concernant la brasserie proviennent du rapport 2020 de la Fédération des Brasseurs Belges.

Définitions utilisées

CEPICOP : Centre Pilote Céréales et Oléo-Protéagineux.

<https://centrespilotes.be/cp/cepicop/>

Prix Juste Producteur : label qui vise à garantir la juste rémunération équitable des producteurs. <https://prixjuste.be/>

SECTION 3 : SPÉCIFICITÉ DE LA FICHE

Définition de la fiche

Présentation de la filière de l'orge brassicole en Région wallonne.

Paramètres utilisés

Différentes notions sont présentées dans la fiche :

- Superficies emblavées
- Rendements de l'orge brassicole
- Production belge de malt
- Production belge de bière
- Label Prix Juste Producteur

Traitement des données

Les données de Statbel 2020 sont ainsi issues de la collecte des enquêtes ciblées combinées avec des données issues de bases de données administratives. En pratique, les statistiques liées aux superficies cultivées sont établies à partir des déclarations de superficie déposées par les producteurs auprès des administrations régionales dans le cadre du système européen intégré de gestion et de contrôle pour le paiement

	des aides (SIGEC) et non plus à partir des recensements agricoles exhaustifs qui fournissaient un portrait détaillé sur tout le territoire. Une adaptation liée aux critères de définition d'une entreprise agricole fixés par la réglementation européenne a également été réalisée, de même qu'une amélioration du registre des entreprises agricoles de Statbel (SPF Économie-DG Statistique) se traduisant par l'introduction d'exploitations non prises en compte les années précédentes. Cet ajustement est toujours une conséquence du changement méthodologique majeur qui a consisté pour Statbel (SPF Économie-DG Statistique) à ne plus passer par les communes pour la gestion du registre mais à se référer aux registres administratifs des régions.
--	--

SECTION 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Changement méthodologique	/
Raison d'être de la fiche	La réalisation de cette fiche résulte de la Collaboration entre le Collège des Producteurs et le SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement et du Département de l'Etude du Milieu Naturel. Il est en effet paru intéressant de présenter, à côté des chiffres de production primaire, des filières complètes comme celle de l'orge de brasserie.

SECTION 5 : MISE A JOUR

Dernière mise à jour de cette notice	Février 2022
---	--------------